

Réunion du 27 juin 2024 – 19h

Date de convocation du conseil municipal : 20/06/2024

Présents : Devarissias P - Mazabraud E - Goudier J.L - Grenier G - De Marchi L - Amri K - Bonnaud F - Moreau C - Besse M - Stadelmann S - Coco A - Leroy J - Tessier A

Excusés : J.F Boulesteix (procuration à Anthony Tessier) - Lesage M (procuration à Séverine Stadelmann)

Secrétaire de Séance : Marlène Besse

1 – Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Réfection de la rue des Écoles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour.

2 – Approbation compte-rendu de la réunion du 16 mai 2024 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la réunion du 16 mai 2024

3 – Aménagements de Sécurité - renouvellement demande de subvention (amendes de police)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coût des travaux des aménagements de sécurité dans le bourg est plus élevé que lors de la demande de subvention initiale faite en septembre 2023. En effet deux variantes ont été intégrées au montant des travaux (la rue des écoles et l'entrée du bourg côté La Meyze).

De ce fait, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération avec le montant des travaux mis à jour et de procéder à une nouvelle demande de subvention auprès du Département.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de solliciter auprès du Département le bénéfice de la dotation relative au produit des amendes de police et donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la constitution du dossier de demande de subvention afférent à cette opération.

4 – Réfection de la Rue des Ecoles :

Le maire indique au conseil municipal que la rue des Écoles est très endommagée suite aux différents travaux qui ont eu lieu ces derniers mois (reprise des réseaux d'assainissement et aménagements de sécurité).

Il explique que la société COLAS, qui est présente actuellement pour les travaux d'aménagements de sécurité, a fait parvenir un devis à la commune d'un montant de 16 474,00 € HT, qui prévoit des travaux de renforcement de structure avec mise en œuvre d'un enduit tri-couche.

Ces travaux s'arrêteront à l'abribus, à côté de l'école. La portion restante sera refaite au moment des travaux de la cour d'école.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de procéder à la réfection de la rue des Écoles et accepte le devis de la société COLAS.

L'aide du Département sera sollicité pour ces travaux dans le cadre des aménagements de voies communales (subvention à hauteur de 50%).

5 – Contrat de Présence Postale - nouvelle convention :

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une convention de partenariat entre la Poste et la commune dont l'échéance arrive à son terme le 17 août 2024.

Afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des usagers et des territoires, les services de La Poste ont fait parvenir à la commune, un nouveau modèle de convention concernant les modalités et règles de fonctionnement de l'Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire donne lectures des principaux éléments de cette convention :

- une durée de convention plus souple (entre 1 et 9 ans)
- une accessibilité horaire minimum de 12h par semaine
- une offre de service élargie pour répondre aux besoins du public
- une rémunération valorisant l'activité
- la mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible
- une relation de partenariat plus fluide

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve la convention de partenariat entre La Poste et la commune concernant les modalités et règles de fonctionnement de l'Agence Postale Communale et décide de la renouveler pour une durée de 9 ans.

6 – Travaux nouvelle station d'épuration :

a) Convention d'occupation du domaine public pour éco-pâturage

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal en date du 11 avril 2024, l'achat d'un gyrobroyeur pour l'entretien de la nouvelle station d'épuration n'avait pas été retenu.

Il informe le conseil municipal que le GAEC de la Groussie, représenté par Monsieur Blondy Sébastien et Madame Blondy Laure, s'est manifesté auprès de la mairie et a évoqué la possibilité d'installer des brebis sur ce terrain pour pratiquer de l'éco-pâturage.

Il présente au conseil municipal le projet de convention qui sera signé avec les représentants du GAEC de la Groussie.

Après avoir entendu la présentation faite par le maire du projet de convention et après avoir apporté quelques modifications à celui-ci, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

b) Reprise des travaux

Les travaux ont repris le 17 juin 2024 et l'implantation du poste de refoulement aura lieu le 28 juin 2024

Une étude des sols aurait été très utile car le terrain est difficilement praticable (eau en abondance et éboulement du terrain).

c) Date pour visite de la nouvelle station

La date du samedi 14 septembre 2024 à 10h a été retenue pour effectuer une visite de la nouvelle station

7 – Copieur Mairie - choix de l'entreprise pour son remplacement :

Le maire informe le conseil municipal que 3 devis ont été reçus pour l'installation d'un nouveau copieur à la mairie.

Après analyse des différentes offres, le conseil municipal a choisi le devis de la société Eurold correspondant à la location d'un copieur neuf pour une durée de 5 ans.

8 – Taxe d'aménagement - maintien ou modification du taux actuel :

Le maire informe le conseil qu'il est possible, jusqu'au 30 juin 2024, d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement, qui est actuellement de 1,20%, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement.

9 – Participation des communes au 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la libération et de la victoire :

Le maire fait part au conseil municipal du courrier reçu de la Préfecture concernant la participation des communes au 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire.

Les communes qui le souhaitent sont invitées à honorer une française ou un français héros de la résistance en nommant un bâtiment, une rue, un espace, ...

Le maire soumet l'idée de nommer l'espace dédié à la plantation des arbres de naissance, en bas de la rue de Kilstett, du nom d'une résistante ayant un lien avec notre territoire.

Il est décidé de créer une commission dont les membres sont Eliane Mazabraud, Jean-Louis Goudier, Marlène Besse et Séverine Stadelmann.

La commission devra réfléchir à des idées de noms de résistantes et élaborer un courrier à l'intention des habitants de Janailhac afin de recueillir leurs avis. Le courrier sera distribué par le biais du bulletin municipal.

10 – Gratification pour les stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur :

Le maire rappelle au conseil municipal que deux stagiaires sont actuellement présents :

- 1 stagiaire au secrétariat de mairie pour une durée de 2 mois
- 1 stagiaire au service technique pour une durée de 5 semaines

Il précise que la gratification d'un stagiaire est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois.

Cependant à ce jour aucun dispositif n'existe sur la commune pour le versement d'une gratification, non obligatoire, aux stagiaires dont la durée de stage est inférieure ou égale à 2 mois.

Après délibération, le conseil municipal décide d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur accueillis dans la collectivité dans les conditions suivantes lorsque la présence du stagiaire est inférieure ou égale à 2 mois :

- Durée du stage inférieur à 1 mois : pas de gratification
- Durée du stage entre 1 et 2 mois : nombre d'heures de présence x 15% du plafond horaire de la sécurité sociale
- Durée du stage supérieur à 2 mois : nombres d'heures de présence x 15% du plafond horaire de la sécurité sociale

Le conseil municipal précise toutefois que le versement d'une gratification non obligatoire sera conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail fourni par le stagiaire.

11 – Organisation du bureau de vote des Élections Législatives des dimanches 30 juin et 07 juillet 2024 :

➤ Dimanche 30 juin 2024 :

08h00 – 12h00 Jean-Louis / Carine / Jean-François / Séverine
12h00 – 15h00 Philippe / Frédéric / Marlène
15h00 – 18h00 Anthony / Laurent / Kamel

➤ Dimanche 7 juillet 2024 :

08h00 – 12h00 Philippe / Jean-Louis / Carine / Arnaud
12h00 – 15h00 Eliane / Frédéric / Marlène / Gérard
15h00 – 18h00 Anthony / Laurent / Kamel / Janine

QUESTIONS DIVERSES :

- Congés d'été mairie du 29 juillet au 17 août : Florence Rousseau assurera le remplacement au secrétariat de mairie et pour l'agence postale tous les matins durant cette période.
- Remise des dictionnaires et calculatrices pour 5 enfants et pot de départ de 2 enseignantes : le vendredi 05 juillet 2024 à 18h dans la cour de l'école
- Présentation de Florence Rousseau concernant son rapport de stage et plus particulièrement son étude sur les futurs travaux de la cour d'école.
- Location de la salle des fêtes : modifier la convention de location actuelle pour y inclure la possibilité d'un plan B en cas d'élections car la salle des fêtes est utilisée comme bureau de vote.